

LES NOUVELLES



DE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

N°11

SEPTEMBRE - OCTOBRE - NOVEMBRE 2022



P. 10-11

**C'EST REPARTI POUR
UNE NOUVELLE ANNÉE !**

P. 7

**LES FOOD
TRUCKS ONT
LA COTE**

P. 9

**LE GRAND
RETOUR DES
ASSOCIATIONS**

P. 22

**RETROUVEZ
VOS ÉVÉNEMENTS
CULTURELS !**



Châtelaudren - Plouagat



SOMMAIRE

04 RETOUR EN IMAGES

06 VIE LOCALE

TOURISME & PATRIMOINE

COMMERCE & ARTISANAT

SOCIAL

LOISIRS & VIE ASSOCIATIVE

VIE SCOLAIRE

ENVIRONNEMENT

TRAVAUX & ESPACES VERTS

14 VIE MUNICIPALE

CONSEILS MUNICIPAUX

20 URBANISME

21 INFOS PRATIQUES

ÉTAT CIVIL

VOS SERVICES

22 DÉCOUVERTE

CULTURE & LOISIRS

MÉDIATHÈQUE

24 PORTRAIT

Chères kastellgatinas,
Chers kastellgatins,

L'heure de la rentrée a sonné après une période estivale incroyable de par la météo, les animations proposées et la fréquentation de notre Petite Cité de Caractère® devenue Village Etape.

Divers indicateurs nous permettent de mesurer pleinement cette satisfaction, autant locale que touristique : la fréquentation du camping municipal de l'Étang, le nombre de visiteurs à la chapelle Notre-Dame-du-Tertre, l'exposition « Hommage à La Bretagne » de Pascal JAOUEN, les artistes ayant fait une escale pour sublimer notre commune lors du concours Couleurs de Bretagne, les retours des commerçants et la bonne ambiance créée grâce au festival Attrap'Sons qui a clôturé brillamment les festivités. Un grand merci à l'association Fest In Leff et à tous ses bénévoles qui, ensemble réunis, font de belles choses. L'association sait relever les défis même après un coup de vent, le cinéma plein air ayant pu se tenir en septembre après une 1^{ère} date annulée en juin.

Sans oublier qu'après deux années d'absence, le Repas de Rue du 13 juillet a fait son retour avec un carton plein où plus de 500 repas ont été servis. Ce moment convivial a permis aux habitants des 4 coins de la commune de se retrouver et de partager des échanges intergénérationnels réconfortants.

Chaque année, l'été est aussi la période des échanges entre les jeunes de la commune et les Bavaois. M. Solo et Mme Philippe ont d'ailleurs été les représentants de notre commune à Lenggries pour les 40 ans du jumelage Bretagne Bavière fêté au mois de mai.

Le 26 juillet, nous célébrions l'inauguration de la labellisation Village Etape, honorée par la présence de Serge DELRIEU, sous-préfet de Guingamp, qui assistait à sa première inauguration officielle depuis sa nomination.

Ainsi la saison touristique était lancée avec la pose, mi-juillet, des panneaux Village Etape indiquant notre cité sur la Route Nationale 12.

La belle saison est également propice aux Rencontres Nationales des Petites Cités de Caractère® mais aussi désormais des Villages Etapes, qui se sont tenues respectivement dans le Limousin et en Normandie. Ces temps forts d'échanges d'expérience entre élus d'autres communes sont importants pour mettre en lumière les problématiques et initiatives de chacun.

En attendant, pendant que certains profitaient des vacances, d'autres découvraient le monde du travail à travers cette formidable Coopérative Jeunesse de Services (C.J.S) initiée par Leff Armor Communauté, qui avait élu domicile dans l'ancienne perception de Châtaudren. Une expérience très réussie pour ces jeunes que nous avons eu plaisir à accueillir sur notre commune.

Sans oublier de remercier nos commerçants qui n'hésitent pas à promouvoir les activités de notre commune, soit par l'acceptation de poses d'affiches dans leur commerce ou par la décoration de leur vitrine selon l'animation du moment.

Après ce bel été passé, il nous a fallu reprendre le chemin de l'école.

La rentrée scolaire est quant à elle toujours un moment important pour les familles et les services de la ville. Ensemble, nous œuvrons pour que les éco-



Châtaudren - Plouagat

Le magazine d'informations de la commune de Châtaudren-Plouagat paraît tous les deux mois.

Directeur de la publication : Olivier Boissière.

Directeur de la rédaction : Thibault Le Provost

Comité de rédaction : Olivier Boissière, Thibault Le Provost, Maureen Sauvat, Patrick Martin, Sophie Philippe, Monique Lorant, Aline Le Roy, Sophie Le Bonhomme, Daniel Turban, Patrick Solo, Sylvie Mével-Rault, Alain Trépard

Impression : imprimé à 2 300 exemplaires par Calligraphy Print

Conception, rédaction et mise en page :

Mairie de Châtaudren-Plouagat
Tél. : 02 96 74 10 84

Crédit photos et illustrations :

Isabelle Le Chanu, Thibault Le Provost, Sophie Philippe, Monique Lorant, Maureen Sauvat, Michel Rioubegard, Éric Legret, Emmanuel Pays, associations, commerces, écoles

Dépôt légal : Septembre 2022

liers fassent leur rentrée dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi, comme chaque année, la période estivale a permis de préparer la rentrée scolaire. Les plannings des agents des écoles ont été revus et modifiés. Suite à quelques ruptures de contrat, il nous a également fallu procéder à de nouveaux recrutements pour l'encadrement de nos enfants.

Les tâches proposées sont diverses et variées entre le service de restauration, la surveillance des cours de récréation lors de la pause méridienne, l'entretien des locaux, la garderie ou encore le transport scolaire. Ce ne sont pas moins de 30 agents qui sont nécessaires au bon fonctionnement du service périscolaire.

Pour cette rentrée 2022-2023, ce sont au total plus de 1200 élèves (collège compris) qui sont accueillis sur la commune dont 365 enfants à l'école publique de Châtelaudren-Plouagat, répartis sur 17 classes avec un niveau de CM1 qui s'est ouverte dans la filière bilingue.

Peut-être croiserez-vous quelques parents qui continuent, cette année encore, à accompagner le vélo-bus matin et soir des élèves du secteur de Châtelaudren scolarisés sur le site de Plouagat.

La rentrée s'est déroulée sans restriction spécifique liée à l'épidémie de covid-19, le protocole appliqué étant celui du « socle de mesures », soit le niveau le plus bas.

L'accalmie sanitaire avait déjà permis une fin d'année pleine de découvertes avec de multiples sorties pour les classes. La traditionnelle kermesse avait également pu se dérouler avec l'implication des 3 associations de parents d'élèves de notre école qui ont uni leurs forces pour que cette journée soit une belle réussite.

Désormais, l'équipe éducative fait du harcèlement scolaire une priorité en s'inscrivant dans un programme de lutte et de prévention appelé « pHARe ».

Quelques points sur les travaux en cours :

- Les travaux du groupe scolaire de Plouagat se poursuivent. Les beaux jours ont permis à l'entreprise AEB de changer la toiture de la salle de motricité. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs et de rénovation éner-

gétique devraient suivre, le permis de construire étant en cours d'instruction. Un abri à la sortie du restaurant scolaire doit être monté par nos services techniques d'ici novembre.

Les travaux de réfection de la digue de l'étang ont pu être réalisés en juillet.

- Les agents des services techniques ont remis en valeur le calvaire rue de Saint-Briec, ont rénové la verrière rue St-Magloire, ont fabriqué un nouveau portique à l'entrée du parking près du cimetière de Plouagat, ont aménagé des massifs à la salle communale et à la ferme du rocher qui sont magnifiques.
- Les travaux rue Pasteur ont débuté mi-septembre. Les travaux d'aménagement sont confiés à l'entreprise Colas pour un montant de 402 880,90 € HT et devraient se poursuivre jusqu'au début des vacances de Noël.
- La liaison douce permettant des déplacements sécurisés des piétons et cyclistes du hameau de Kermovan vers le bourg a été réalisée courant juillet.
- Le programme voirie 2022 est désormais terminé, le marché ayant été confié à l'entreprise Colas pour un montant de 193 987,92 € HT.
- En raison de la sécheresse, la rénovation des terrains d'honneur de foot est reportée à une date ultérieure.

En juillet, le jury des Villes et Villages fleuris a félicité nos agents des espaces verts pour leur travail remarquable. Cette année encore, la commune déléguée de Plouagat devrait conserver ses 3 fleurs.

Au niveau du personnel, Jonathan Bellec, venant de la commune de Pordic, a intégré le service voirie, suite au départ à la retraite d'Éric MINIER.

Nous tenons particulièrement à remercier en cette rentrée, le travail effectué par l'ensemble de nos agents qui, chacun à son niveau, œuvrent pour notre qualité de vie au quotidien.

Monique Lorant,
Adjointe aux Affaires scolaires,
Développement commercial,
Information et Communication,
conseillère communautaire



AGENDA

2 OCTOBRE

Loto de l'APEL Ste-Thérèse
Salle communale de Plouagat
Octobre rose à Châtelaudren

4 OCTOBRE

Réunion publique à 18 h autour
du patrimoine vivant (voir p.6)
Mairie de Châtelaudren

8 OCTOBRE

Fête de la Science
Petit Écho de la Mode

8 ET 9 OCTOBRE

Vide-grenier d'En avant Titi
Salle communale de Plouagat

14 OCTOBRE

Réunion publique à 18h autour
du patrimoine vivant (voir p.6)
Mairie de Châtelaudren

16 OCTOBRE

Rando VTT

23 OCTOBRE

Loto du Club de l'amitié
Salle communale de Plouagat

24 OCTOBRE

La Grand Foire
Place de la République

11 NOVEMBRE

Cérémonie et repas des
anciens offert par le CCAS
Salle communale de Plouagat

14 NOVEMBRE

Réunion publique à 10h autour
du patrimoine vivant (voir p.6)
Marché de Châtelaudren

19 NOVEMBRE

Veillée au profit du téléthon
avec les Têtes de l'Art
Salle communale de Plouagat

Retour en images sur...

LE FEST-DEIZ DU 3 JUILLET

Organisé par l'association Div Yezh Kastellaodren Plagad, il a réuni plus de 120 personnes. Tous sont venus guincher au rythme des musiques bretonnes jouées par les différents groupes invités.



LE REPAS DE RUE ET LE FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET

Le repas de rue a connu un énorme succès : plus de 400 repas servis, une belle animation musicale avec Morgan Renaud, un joli feu d'artifice et un bal populaire qui a retenu beaucoup de monde. Merci aux 14 associations et à leurs bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette joyeuse soirée. Rendez-vous le 13 juillet 2023 à Châtelaudren pour la prochaine édition.



LE VERNISSAGE DE L'EXPO À LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DU-TERTRE

Le 2 juillet se déroulait le vernissage d'une exposition à la chapelle Notre-Dame-du-Tertre. Gaëlle Peignot y a exposé tout l'été des créations uniques, tableaux et lampes, inspirées des peintres du XV^e siècle.



LES BALADES SONORES DE MAGIC-MEETING

La compagnie a connu un fort succès lors de ces 3 apparitions à Châtelaudren. Ce sont environ 70 vacanciers et locaux qui ont dansé sur l'esplanade à chacune d'entre elles.

LES VISITES DE LA PETITE CITÉ DE CARACTÈRE

Une trentaine de personnes a participé cet été aux trois visites proposées par Falaises d'Armor en compagnie du guide Erwan Jolivet. Ce fut l'occasion pour de nombreux habitants de la commune et des alentours de découvrir plus en profondeur l'histoire de Châtelaudren.



LE CONCOURS « COULEURS DE BRETAGNE »

Cette année, plus de 60 artistes de tous âges ont participé au concours Couleurs de Bretagne. Un grand merci aux commerçants pour leur prix spécial de 80€ décerné par M. Yoann SEVRET.

LES INITIATIONS DES DANSES DU LEFF

Cet été, l'association des Danses du Leff a proposé quatre initiations aux danses traditionnelles bretonnes. Entre 15 et 30 personnes se sont réunies, chaque mardi sur l'esplanade du Château pour danser. C'est un public plutôt familial qui a participé à ces animations.



L'INAUGURATION DU LABEL VILLAGE ÉTAPE

Le 26 juillet se déroulait l'inauguration du label Village Étape à la mairie de Châtaudren. Les élus, le sous-préfet, les membres du CA des Villages Étapes des Côtes d'Armor, les ambassadeurs et les commerçants étaient en partie présents.

LA DEUXIÈME ÉDITION DU FESTIVAL ATTRAP'SONS

5 150 festivaliers ont foulé le sol de l'esplanade du Château pour la deuxième édition du festival Attrap'sons. 185 bénévoles ont contribué à la réussite de cet événement.



LES ANIMATIONS DES COMMERÇANTS

L'Union du Commerce et de l'Artisanat de Châtaudren-Plouagat s'est mobilisé pour Attrap'Sons en organisant plusieurs animations pendant le week-end. Ce fut notamment le cas avec l'installation de jeu sur la Place des Sapeurs pompiers.



Un camping attractif

C'est encore une belle saison pour le camping municipal de l'étang. Dans la continuité de l'année dernière, la fréquentation a augmenté entre janvier et août : 3006 nuitées contre 2426 en 2021 (+24%).



Les visites de la chapelle ont fait le plein !

Violette Bonneau, étudiante en master d'histoire et de critique des arts, a pu approfondir ses connaissances sur les lambris peints, objet de son mémoire en préparation, tout en accueillant les nombreux visiteurs en tant que guide. La saison estivale aura été plus que satisfaisante puisque plus de 2460 visiteurs se sont déplacés pour visiter ce joyau de notre commune pendant les mois de juillet et août.

L'exposition en art numérique des toiles de Gaëlle Peignot de l'Atelier Pégase et les articles parus dans la presse ont certainement fortement contribué à cette belle fréquentation.



EXPÉRIMENTATION

Tous acteurs de la sauvegarde de notre patrimoine vivant

C'est au sein du réseau des Petites Cités de Caractère® de Bretagne que Châtelaudren-Plouagat a été sélectionnée pour prendre part à une démarche participative autour du patrimoine culturel immatériel : le patrimoine vivant.

UN PLAN PLURIANNUEL POUR VALORISER LES PATRIMOINES

Une Petite Cité de Caractère® est une ville authentique avec un patrimoine urbain bien conservé et entretenu grâce à une politique active de sauvegarde, de restauration et de valorisation de ses patrimoines. Pour mener à bien ces actions et pour continuer à conserver un soutien financier de la région, le conseil municipal a adopté un Plan Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines (PPMVP) début juillet. Ce dernier met en valeur deux nouveaux axes : le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) et le Patrimoine naturel et paysager.

Dans les semaines à venir, vous allez entendre parler tout particulièrement du PCI également appelé **Patrimoine Vivant**. En effet, au sein du réseau des Petites Cités de Caractère® (PCC) de Bretagne, les communes de Châtelaudren-Plouagat et Le Faou ont été les deux seules communes du réseau breton à être retenues pour expérimenter cette nouvelle catégorie patrimoniale après les PCC des Pays de la Loire au niveau national.

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La commune aura la chance à travers cette phase expérimentale, de septembre à fin mai 2023, de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement de l'association **Bretagne Culture Diversité**.

Le recrutement d'une chargée de mission par l'association permettra de développer une méthodologie dans le cadre de l'inventaire participatif réalisé en Centre Ouest Bretagne. Ce projet s'inscrit dans une démarche participative accordant une place importante aux habitants, et consistera à identifier ce qui fait patrimoine pour les habitants, les élus, les acteurs associatifs et locaux.

Après un premier temps d'échange entre les élus et les acteurs locaux le 16 septembre, des réunions publiques auront lieu aux dates ci-dessous auxquelles vous serez toutes et tous naturellement conviés :

Mardi 4 octobre et vendredi 14 octobre à 18h en mairie de Châtelaudren et lundi 14 novembre à 10h sur le marché.



La Bilig de Pascaline

Crêpes à emporter

Jeudi de 16h à 18h30

À Plouagat (devant l'Atelier de Carole)

Tél. : 06 98 28 38 51

La bilig de Pascaline

labiligdepascaline@gmail.com



Les Huîtres de Bréhat

Huîtres à emporter

Dimanche matin

Châtelaudren (Place de la République)

Plouagat (devant la boulangerie)

Tél. : 06 47 33 67 37

www.huitresdebrehat.com

huitresdebrehat

Pour ne rien manquer, suivez l'actualité de la commune nouvelle :
sur facebook : Ville de Châtelaudren-Plouagat

Nos food trucks ont la cote !

Pizzas, spécialités indiennes, huîtres de Bréhat, crêpes...

Châtelaudren-Plouagat attire de plus en plus de restaurateurs ambulants qui trouvent sur notre commune une clientèle fidèle et toujours à la recherche de nouveautés. Cette nouvelle offre de restauration, soutenue par la municipalité, complète toute l'année celle de nos restaurants historiques et ne demande qu'à s'enrichir.

Les demandes d'emplacements sont à effectuer en mairie au 02 96 74 10 38.



Masala Miam'

Cuisine d'Inde du Sud

Jeudi de 17h30 à 21h30

À Plouagat (devant l'église)

Tél. : 06 82 54 14 19

www.masala-miam.com

MasalaMiam



Un sourire dans l'assiette

Pizzeria ambulante

Mardi de 17h à 21h30

À Plouagat (devant l'église)

Tél. : 06 79 33 39 12

Un Sourire Dans l'Assiette

Ils viennent de s'installer



Jean-Marie Guérin Hypnothérapeute

Hypnothérapeute à Plouagat, il vous accompagne dans vos multiples problèmes : addiction, TOC, angoisses, troubles du comportement, rééducation après un accident, etc.

PLUS D'INFOS

Hypnothérapeute

5 rue de la gare

Tél. : 06 56 74 02 16

hypnotherapeute.guerinjeanmarie@gmx.fr



Le jardin des 1001 graines

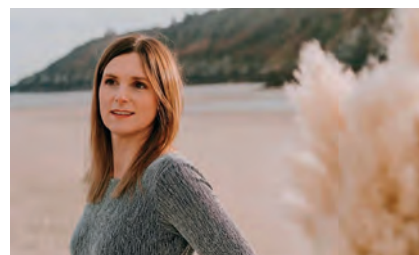
Hélène Donaint-Platel s'est installée en permaculture dans un champ en friche à Plouagat pour cultiver des légumes sans pesticides ou engrais chimiques. Retrouvez ses légumes sur le marché de Châtelaudren tous les lundis matin.

PLUS D'INFOS

Le jardin des 1001 graines

23 La Ville Neuve perret

Tél. : 06 37 65 74 65



Élodie Burlot Créatrice d'intérieur

Élodie est créatrice d'intérieur sur mesure. Elle vous guide et vous accompagne dans la transformation de vos intérieurs.

PLUS D'INFOS

Élodie Burlot - créatrice d'intérieur

43 rue Pasteur

Tél. : 06 83 96 48 59

contact@elodieburlot.com

www.elodieburlot.com

Le repas du 11 novembre

Suite à la commémoration du 11 novembre, le repas sera offert pour les habitants âgés de 69 ans et plus. Pour ceux qui sont dans l'impossibilité majeure de se déplacer, un panier garni sera remis. **L'inscription se fait en mairie jusqu'au 21 octobre 2022.**



Une fête champêtre pour les résidents

Dimanche 11 septembre a eu lieu la fête champêtre de la Résidence Guy Maros à Plouagat.

Environ 70 personnes sont venues déjeuner et ont pu apprécier le délicieux « Jambon à l'os » préparé par le cuisinier des EPHAD. L'animation musicale proposée, le goûter, la vente de crêpes et de gâteaux ainsi que la tombola qui ont suivi ont ravi les personnes présentes.

Les bénéficiaires de cette journée festive permettront à l'amicale de concrétiser divers projets d'animation dans ce

contexte difficile où les moyens financiers et humains manquent réellement pour investir ou réaliser des animations plus conséquentes.

Il est rappelé que la Résidence Guy Maros récupère volontiers les journaux qui peuvent être embarrassants après lecture... N'hésitez pas à venir les déposer à l'EHPAD (dans le local « ancien boulo-drome » situé à droite en arrivant).



Lieu d'Accueil Enfant Parent

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) est un service de Leff Armor communauté. C'est un endroit à destination des familles accompagnées d'enfants de moins de 6 ans.

Les rencontres ont lieu 2 fois par mois au Pass'Age à Châtelaudren-Plouagat le vendredi et à Blanchardeau à Lanvollon le jeudi.

C'est un lieu où l'enfant peut faire ses expériences en dehors de la maison, découvrir, jouer, rencontrer d'autres enfants...

Accès gratuit, sans inscription.

Prochaines rencontres de 9h30 à 11h30 :

- les vendredis 7 et 21 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre au Pass'Age (Plouagat)
- les jeudis 29 septembre, 13 et 20 octobre, 10 et 24 novembre, 8 décembre à Blanchardeau (Lanvollon)

PLUS D'INFOS

LAEP

Tél : 02 96 79 72 75
laep@leffarmor.fr

Les travaux de la résidence du Leff

Le projet d'extension de la résidence du Leff a pour but de créer des espaces d'animation adaptés à la personne désorientée.

Un local d'une surface de 163 m² proposera « un accueil de jour » avec les espaces suivants : cuisine thérapeutique, salle de repos, espace snoezelen, terrasse sécurisée. À l'étage, 9 chambres seront créées.

Les travaux concernant le gros œuvre sont quasiment terminés. La pose des menuiseries permettra bientôt au bâtiment d'être hors d'eau et hors d'air. Les entreprises de second œuvre (plaquistes, électriciens, soliers, peintres...) interviendront à partir du mois d'octobre.

Ce nouveau bâtiment devrait être mis à disposition des résidents et des familles à partir du mois d'avril 2023.

Vaccination contre la grippe

Le Pôle de Santé du Leff propose 3 permanences au mois de novembre pour se faire vacciner : lundi 7, 14 et 21 novembre de 11h à 12h au local du Pôle de Santé en face du CMB.

PLUS D'INFOS

Pôle de Santé du Leff

6 place du Général de Gaulle
Tél : 02 96 93 60 16
sisaduleff@laposte.net

Permanences UDAF

Une conseillère de l'UDAF vous accompagne sur des questions d'ordre budgétaire. Les rencontres, sur rendez-vous, sont ouvertes à tous, confidentielles, gratuites et personnalisées.

Prochaines dates :

12 et 26 octobre, 9 et 23 novembre de 9h30 à 12h à la mairie de Châtelaudren.

PLUS D'INFOS

UDAF Côtes-d'Armor

02 96 33 40 76 - 06 23 57 81 95
pcb@udaf22.fr

ALS Plouagat Handball

L'assemblée générale du club s'est déroulée le 10 septembre en présence du maire et de l'adjoint aux sports.


Serge Riou, a présidé l'AG et présenté le bilan moral de la dernière saison, notamment marqué par le triste décès de Serge Grot, fondateur du club et président pendant 40 ans. Outre le départ regrettable du salarié du club, la nouvelle organisation en place est satisfaisante. Il en a profité pour remercier l'ensemble des bénévoles et partenaires qui font vivre l'association.

Le bilan sportif a été excellent avec l'équipe 1 en troisième place du championnat de Nationale 2, accessions pour les équipes 2 et 3 et très bon comportement des équipes jeunes.

Le bilan financier est quant à lui plus délicat. Il présente un déficit largement dû à la crise sanitaire, le club ayant fait des efforts financiers auprès des licenciés : remboursement des licences, participation aux achats des équipements vestimentaires. Il est aussi question de subventions moins importantes de la part de Leff Armor communauté étant donné que peu de déplacements ont été effectués. Le club prévoit cependant un retour à la normale pour la saison 2022-2023.

PLUS D'INFOS

contact.plouagathandball@gmail.com

 ALS Plouagat Handball

FC Plouagat Châtelaudren Lanrodec

L'assemblée générale du FC Plouagat Châtelaudren Lanrodec a eu lieu le 3 juin en présence des maires des deux communes.

Après un bilan moral effectué par Mickaël Le Vaillant, président démissionnaire pour raisons professionnelles, le bilan financier fait ressortir une année à l'équilibre.

Du point de vue sportif, la déception concernant l'échec dans la montée au niveau régional de l'équipe A est contrebalancée par les résultats positifs des catégories de jeunes.

Le club compte 280 licenciés dont 210 enfants de 5 à 17 ans encadrés par une trentaine d'éducateurs-bénévoles. Le football féminin est bien représenté avec une équipe en U18 et une autre en U13.

Le nouveau comité directeur s'est réuni par la suite et a élu Jean-Luc Pierrès comme président avec Sébastien Jouan vice-président, Thierry Briand trésorier et Ronan Larhantec secrétaire.

PLUS D'INFOS

 FC Plouagat Châtelaudren Lanrodec / www.fcpl.com

Scrabble

Si vous souhaitez jouer au scrabble, vous pouvez retrouver l'Amicale laïque tous les lundis de 14h à 18h à la salle communale de Plouagat.

Ambiance ludique et bonne humeur vous attendent ainsi que le petit café...

Participation annuelle de 16 €.

PLUS D'INFOS

Amicale laïque de Plouagat

Tél. : 06 10 98 27 68

Danses bretonnes

Danses du Leff

Danses bretonnes loisirs pour adultes le vendredi de 20h30 à 22h à la salle des fêtes de Plouagat.

Cercle Celtique du Leff

Danses bretonnes pour enfants à partir de 5 ans le mardi de 18h30 à 20h au Pass'Âge à Plouagat.

PLUS D'INFOS

Danses du Leff

et Cercle Celtique du Leff

Tél. : 06 43 37 84 84

Le chemin de l'espoir...

L'association vous accompagne dans vos problèmes d'addiction à l'alcool, à la drogue ou autres dépendances.

Des réunions se tiennent tous les samedis de 10h à 12h à l'espace Kervizic à Châtelaudren.

Chaque dernier samedi du mois, un rendez-vous est donné à la mairie de Châtelaudren pour les accompagnants des proches.

PLUS D'INFOS

Le chemin de l'espoir

Tél. : 06 10 23 74 26

Secours populaire français

Le local de Châtelaudren est ouvert toutes les semaines les jours suivants : lundi de 9h à 12h, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que les 1^{er} et 3^e samedis de chaque mois de 14h à 17h.

Retrouvez aussi toutes les semaines la vente de meubles à Lanrodec (Rue de Coat Nay) les lundis et mardis de 9h30 à 11h30.



PLUS D'INFOS

Secours populaire français

Kersteun

Tél. : 02 96 79 77 61

contact@spf22.org



LE PERSONNEL SCOLAIRE

Les coulisses de l'école publique

QUELQUES CHIFFRES

L'école de Châtelaudren-Plouagat, répartie sur deux sites, accueille cette année 365 élèves au total : 107 élèves dont 41 en classe bilingue sur le site de Châtelaudren et 258 élèves sur le site de Plouagat.

Sandrine BECHÉ, assume la fonction de directrice pour la deuxième année. 20 professeurs des écoles enseignent dans 17 classes, 4 AVS accompagnent les enfants en difficulté. 6 ATSEM sont mis à disposition des classes maternelles par la municipalité.

ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Au niveau de l'équipe enseignante, quelques changements sont à noter. Didier DURAND a fait valoir ses droits à la retraite, son poste étant désormais occupé par Lou CORBEL professeure des écoles stagiaire. Elodie BAZEMONT assure la décharge du temps partiel de Cécile VIANDIER à l'école de Plouagat. Sur Châtelaudren, Virginie LE TALLEC a rejoint l'équipe bilingue et assure la décharge du temps partiel de Marzhina BROUDIC. Enfin, Cécile GOURRIER a été nommée remplaçante rattachée à notre école.

AGENTS PÉRISCOLAIRES

32 agents sont au service de notre école en cette rentrée 2022/2023. La plupart d'entre eux interviennent au niveau de

la surveillance de cour, de la garderie, de la restauration et du nettoyage des locaux. Ils s'occupent en effet de la propreté des principaux espaces scolaires mais aussi des vestiaires de foot, des sanitaires publiques et du camping.

Trois personnes sont également mises à disposition pour accompagner les enfants, matin et soir, lors des deux circuits du transport scolaire. Ce dernier, dépendant du Conseil régional, est assuré cette année par les transports Rouillard.

RESTAURANT SCOLAIRE

La cuisine est toujours assurée par Frédéric Bréant sur le site de Plouagat et les repas sont livrés à Châtelaudren par Cédric Cariny et Charlène Corfec.

L'intégration d'aliments produits localement et BIO se poursuit afin d'assurer une alimentation saine pour les enfants.

Cette année, le repas à 1€ a été mis en place en fonction du quotient familial. Les tarifs des repas ont cependant légèrement augmenté (plus particulièrement celui des communes extérieures) étant donné la hausse du coût des matières premières.

Quatre agents accompagnent sur le trajet aller retour les 90 enfants de l'école Sainte-Thérèse au restaurant scolaire pour le 1^{er} service.

Au final ce sont plus de 400 repas qui sont servis chaque jour.



Garderie

Suite à la mutation de la responsable garderie du site de Châtelaudren, c'est Stacy Le GRAËT, auparavant ATSEM sur le site de Plouagat, qui a été nommée sur ce poste.

Afin d'assurer l'encadrement des 19 maternelles et des 30 élémentaires (taux maximum pouvant y être accueillis), elle est accompagnée de cinq autres agents.

Sur le site de Plouagat, Nadine MALARGÉ conserve la responsabilité de la garderie qui peut accueillir au maximum 26 maternelles et 49 élémentaires. L'équipe d'encadrement se compose de 7 agents.

Un projet pédagogique en lien avec celui de l'école va être élaboré dans les deux garderies.



SORTIES PÉDAGOGIQUES



Les enfants prennent le grand air

La fin d'année scolaire a été ponctuée par de nombreuses sorties. En cette nouvelle rentrée scolaire d'autres animations en extérieurs vont être réalisés pour aborder le thème pédagogique.

En fin d'année dernière, deux classes de CM2 ont séjourné à Guerlédan. Madame Viandier et Madame TREHEN ont accompagné leurs 48 élèves pour un coût de 6030 €. 80 % du montant était pris en charge par l'APAEP et seulement 20 € est resté à la charge de chaque famille.

Mme BOUQUET et Mme JOUAN ont accompagné les petits à la Maison de la Baie. Ils sont revenus avec un aquarium d'eau de mer exposé en classe.

La classe de Madame Picard est allée au marché et à la plage de Binic et a participé au Salon de l'Agriculture à Saint-Brieuc.

Pour les classes de Mme HENRY et de Mme JOUAN, direction Pleumeur-Bo-dou pour une séance de « L'aveugle aux yeux d'étoiles » au planétarium puis visite du Village Gaulois.

Les classes de Mme BOUQUET et de Mme DARFEUILLE se sont rendues au Domaine de la Roche-Jagu pour une activité nature.

Le Château de la Hunaudaye a reçu les classes de Mme LE PAGE et de Mme QUERÉ pour des activités.

À initiative de La Ligue Bretonne de Handball la classe de CE2 de Madame ROBIN a participé à un tournoi.

Les élèves de la classe de Mme VIAN-DIER ont visité le Musée de la Résistance.

Les élémentaires des classes de Mmes LE COGUEN, Mme THOUEMENT et Mme BROUDIC se sont rendus à Rennes en train. Ils ont visité la ville, l'opéra et ont même découvert les faiences de la famille ODORICO.

LE PROGRAMME 2022-2023

Depuis début septembre, le thème de « *l'eau sous toutes ses formes* » est choisi comme fil conducteur pour les cycles 1 et 2. En ce début d'année scolaire, des ateliers ont déjà eu lieu en partenariat avec la *Maison de la Baie* sur la faune marine.

Tout au long de l'année, les enfants vont être sensibilisés à l'importance de la santé du corps et de l'esprit. Notamment avec la poursuite de la mise en place des APQ30' (Activités Sportives Quotidiennes 30 minutes). Elles consistent à mettre les élèves en mouvement sur des

temps d'apprentissage dans la journée, autres que les temps d'EPS. Les activités sportives continuent avec la natation pour les CE1, CE2 et CM1, mais également avec l'utilisation des infrastructures municipales dont le plateau sportif inclus dans l'enceinte du site de Plouagat. La course solidaire sera aussi renouvelée ainsi que la semaine du Savoir Rouler à vélo.

Une attention particulière sera portée à l'acquisition des compétences psychosociales afin de prévenir et d'anticiper les problèmes relationnels entre les élèves. L'idée est d'instaurer dès le début de l'année, un climat de confiance sain et serein, grâce auquel les conflits seront résolus par le dialogue et l'écoute.

L'école s'engage également dans une année pleine de culture et de diversité. Que ce soit avec le partenariat du *Salon du livre* de Lantic ou avec la médiathèque municipale (expositions et ateliers).

Enfin, la généralisation de l'accès au numérique marquera cette année. La répartition équitable des tablettes et l'utilisation des licences permettront de travailler autrement les mathématiques, la lecture et l'anglais lors d'activités en ateliers.



Influenza aviaire

Face au risque de propagation du virus de l'influenza aviaire dans les élevages des particuliers, les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, doivent confiner leurs volailles ou mettre en place un filets de protection sur la basse-cour.



Nids de frelons asiatiques

Cet été des habitants ont été confrontés à l'arrivée d'un nid de frelons asiatiques sur leur propriété. La commune et la communauté de communes apportent une aide financière pour leur destruction :

- 1 Signalez toute présence suspecte de nid à la mairie qui enverra un agent référent s'assurer qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques.
- 2 La mairie vous communique une liste d'entreprises que vous pourrez contacter pour procéder à la destruction.
- 3 Vous réglez la facture
- 4 Vous transmettez la facture acquittée à la mairie qui vous remboursera les 2/3 du montant à hauteur de 60 €.



SÉCHERESSE

Les mesures à appliquer

Depuis plusieurs mois, la sécheresse que nous subissons a un impact important sur l'activité économique et plus particulièrement sur l'agriculture. Nous vous rappelons les restrictions toujours en vigueur ainsi que ses effets à Châtelaudren-Plouagat.

Au niveau communal, nous sommes toujours approvisionnés en eau potable bien que les nappes phréatiques, notamment celle de Kermilin, aient beaucoup baissé. C'est la raison pour laquelle la préfecture a pris un arrêté de passage en alerte « crise » sécheresse du 10 août au 30 novembre. Depuis cette date, les mesures de restrictions à respecter pour tous les prélèvements d'eau, à partir du réseau public d'alimentation en eau potable et dans le milieu naturel, s'appliquent :

- Interdiction d'arroser : les pelouses, les ronds-points, les espaces verts publics et privés, les massifs fleuris, les potagers, les terrains de sport, les pistes d'hippodrome, les parcours et les greens de golf.
- Interdiction de laver les voitures, de remplir ou de vidanger les piscines, de nettoyer les façades,

toitures, trottoirs et autres surfaces imperméables.

- Fermetures des fontaines publiques et privées.
- Activités industrielles et commerciales : réduction de 25 % de la consommation hebdomadaire interannuelle.
- Agriculture : interdiction ou limitation de l'irrigation selon les cultures.

L'application de ces restrictions ne nous permet toujours pas de remplir l'étang. L'arrosage des fleurs étant interdit, les jardinières ont été enlevées. Les terrains ne pouvant être arrosés, les travaux prévus sont été reportés. Les employés ne peuvent pas utiliser le désherbeur à eau chaude pour brûler les mauvaises herbes qui ont poussé depuis les pluies orageuses des dernières semaines.

Résultats du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation

Les résultats d'analyse font apparaître une eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité pour le paramètre ESA métolachlore, métabolite pertinent du pesticide S-métolachlore. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé du consommateur au regard de la valeur maximale définie par l'ANSE (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour cette molécule et ne justifie donc pas de restrictions des usages de l'eau.

Consultez les résultats sur le site internet de la commune ou en mairie.



TRAVAUX

Les travaux de la rue Pasteur

L'aménagement de la Rue Pasteur en septembre. L'entreprise s'est engagée à terminer le chantier mi-décembre si les conditions météorologiques ne retardent pas les travaux.

Le chantier est découpé en 4 phases :

- 1 L'entreprise va démarrer par la rénovation du réseau d'eau pluviale du Cochedo jusqu'à l'intersection de la rue Pasteur, du 19 septembre au 27 septembre.
- 2 Les travaux d'eau pluviale et l'aménagement de surface de la partie de la rue Pasteur qui va de l'intersection de la rue du Général Leclerc jusqu'à la place des sapeurs pompiers s'étaleront du 28 septembre au 4 novembre. La circulation sera interdite dans la rue pendant cette période.
- 3 La rénovation du réseau d'eau pluviale et l'aménagement de surface de la partie qui monte jusqu'à la rue de Mississippi sera traitée du 2 novembre au 2 décembre. Pendant la durée des travaux, la circulation se fera de manière alternée sur la route départementale 712 quand les conditions le permettront.
- 4 L'aménagement de surface de la rue du Général Leclerc qui va du parking du calvaire vers le Cochedo sera réalisé du 5 décembre au 16 décembre.

Les travaux en régie réalisés cet été

En juillet, l'équipe voirie a démarré le point-à-temps. En août, elle a procédé à l'arasement des accotements et au curage des douves des routes qui seront enrobées dans le cadre du programme voirie 2022. L'équipe bâtiments a réalisé des réparations dans les bâtiments communaux, changé la croix du calvaire, rue de Saint-Brieuc, qui menaçait de tomber. Un abribus a été installé avant la fin de l'année scolaire à Christ où le nombre d'élèves prenant le car scolaire a fortement augmenté. Le portique du parking du cimetière de Plouagat, en mauvais état, a également été remplacé.



La digue de l'étang

L'entreprise MORIN Bâtiments est intervenue, début août, pour réparer le chemin longeant l'esplanade du Château qui s'était effondré sur 20 m. Le montant des travaux s'élève à 19 530 € TTC. Pour que les maçons puissent intervenir, les employés communaux ont dû abaisser le niveau de l'étang de 1,50 m avec l'autorisation de la Préfecture. La remontée de l'eau a été interrompue par l'arrêté sécheresse pris par le préfet. L'étang sera complètement remis en eau lorsque la préfecture donnera son autorisation.

En route vers une quatrième fleur ?



Le jury régional des « Villes et Villages fleuris » présidé par André CROCQ, conseiller régional, a visité Plouagat le 21 juillet dernier afin de vérifier si la commune remplissait toujours les conditions lui permettant de conserver ses trois fleurs. L'équipe des jardiniers avait tout mis en œuvre pour mettre en valeur le fleurissement. Les jardinières et les massifs étaient arrosés régulièrement, (l'arrosage étant possible à cette date) les tontes avaient été réalisées, les fleurs fanées enlevées. L'équipe bâtiments avait réparé le platelage de l'étang de Ponédén et celle de la voirie avait balayé les rues.

M. CROCQ et son équipe ont félicité la commune et les employés communaux pour la qualité du fleurissement. Ils ont laissé entendre que la commune conserverait ses trois fleurs et pourrait moyennant quelques ajustements prétendre, même, à la quatrième !

Conseil Municipal du 3 juin 2022

Présent(e)s : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Jean-Michel LE PILLOUER, Yves LARIVEN, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Sophie PHILIPPE, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN, Aline LE ROY

Procurations : Yves BRAULT donne pouvoir à Olivier BOISSIERE, Ginette LE CREURER donne pouvoir à Géraldine LE LAY, Pascal LE GUILLOUX donne pouvoir à Olivier BOISSIERE, Jacques MORO donne pouvoir à Patrick MARTIN, Isabelle GOURIOU donne pouvoir à Alain TREPARD, Thibault LE PROVOST donne pouvoir à Sophie PHILIPPE

Absents excusés : Jean-Paul LE VAILLANT, Véronique COSSON, Xavier HOCHET

Secrétaire de Séance : Sophie PHILIPPE

1. FINANCES : TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS AMÉNAGÉES PAR LEFF ARMOR ET TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES SUR LES ZONES D'ACTIVITÉ

Le 3 mai dernier, le Conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre le reversement au profit de Leff Armor de 50% de la taxe foncière sur les propriétés perçue par chaque commune sur les zones d'activités situées sur son territoire pour toute nouvelle construction ou extension en précisant que les zones concernées sont les zones économiques telles que définies au PLUIH, et que l'année fiscale de référence est l'année 2018 pour une effectivité en 2019.

Le Conseil communautaire a également décidé, le 3 mai dernier, de mettre en œuvre le reversement au profit de Leff Armor de 50% de la taxe d'aménagement perçue par chaque commune sur les zones d'activités communautaires aménagées par Leff Armor à compter du 1^{er} janvier 2019.

Leff Armor Communauté propose aux communes concernées (Châtelaudren-Plouagat, Goudelin, Lannebert, Lanrodec, Lanvollon, Le Merzer, Pléguen, Plélo, Plerneuf, Plouha, Plouvara, Pommerit le Vicomte, St Gilles les Bois, St Jean Kerdaniel, Tressignaux pour la taxe sur le foncier bâti industriel ; et Châtelaudren-Plouagat, Goudelin, Lannebert, Lanvollon, Le Merzer, Plélo, Plerneuf, Plouha, Plouvara, Pommerit le Vicomte, St Jean Kerdaniel pour la taxe d'aménagement) de conventionner pour rendre applicables ces décisions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer :

- la convention de reversement de la taxe d'aménagement perçues sur les zones d'activité communautaires
- la convention de reversement du foncier bâti perçues sur les zones d'activités communautaires

2. PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTION AVEC LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de demain, Leff Armor Communauté a recruté un chef de projet depuis le 1^{er} septembre 2021.

Le coût annuel de cette mission est estimé à un montant prévisionnel de 51 482€.

Il est proposé une prise en charge financière par la commune de Châtelaudren-Plouagat de 9,13% de cette mission, soit 4 700,20€, dans le cadre de la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (1 abstention), d'autoriser M le Maire à signer la convention avec Leff Armor Communauté.

3. COALLIA - CONVENTION - PRÉCISION

Le 29 avril dernier, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention actualisée avec l'association Coallia.

Il est proposé de préciser les termes de cette convention sur les modalités de prise en charge des frais de transport scolaire et de restauration scolaire : 1/3 par la commune, 1/3 par l'association Coallia, 1/3 par les familles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à signer la convention avec Coallia dans les conditions précisées ci-dessus.

4. SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

La préfecture sollicite la collectivité pour désigner un(e) élu(e) référent(e) sécurité routière pour participer à la lutte contre l'insécurité routière en s'appuyant sur un réseau dédié à cette politique publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner M Daniel TURBAN comme élu référent sécurité routière de la commune de Châtelaudren-Plouagat.

5. DÉLÉGATION COMMUNALE À LA RENCONTRE NATIONALE DES PCC

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'un mandat spécial pour permettre le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accorde, à l'unanimité, un mandat spécial à Mmes Monique Lorant et Sophie Philippe, pour se rendre à Tulle du 3 au 5 juillet prochains pour la rencontre nationale des petites cites cités de caractère,
- précise, à l'unanimité, que les frais de séjour sont remboursés forfaitairement (17,50€ pour l'indemnité de repas), les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

6. PARC BRAS - ÉCLAIRAGE PUBLIC - RÉNOVATION DU RÉSEAU

Le coût total de l'opération est estimé à un montant de 64 000€ TTC (y compris les 8% de frais d'ingénierie).

Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE22, la participation financière de la commune s'éleverait à un montant de 38 518,52 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : P. Martin, S. Le Bonhomme, J. Moro), le projet d'éclairage public de la rue Parc Bras présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor.

7. ÉCOLE PUBLIQUE - PLATEAU SPORTIF - EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le coût total de l'opération est estimé à un montant de 8 500 € TTC (y compris les 8% de frais d'ingénierie).

Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE22, la participation financière de la commune s'éleverait à un montant de 5 115,74€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : P. Martin, S. Le Bonhomme, J. Moro), le projet d'éclairage public du plateau sportif de l'école publique (Plouagat) présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor.

8. RD84 - AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M le Maire à signer la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental en vue des travaux d'une liaison douce le long de la RD84 entre les hameaux de Kermorvan et Kerjagu.

9. RUE PASTEUR ET RUE DU GÉN. LECLERC

En vue des travaux d'aménagement de la rue Pasteur et la rue du Général Leclerc, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M le Maire à signer les conventions relatives à la réalisation de travaux sur mandat pour le compte du département des Côtes-d'Armor et à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental. Les services du Département précisent qu'elle ne pourra être signée qu'après validation du programme « entretien chaussée » par la Commission Permanente du Département de mars 2023.

10. DÉNOMINATION DE NOUVELLE VOIE

Il est proposé de dénommer la future voie du lotissement en projet situé à Mississipi débouchant sur la rue du Clos Audren.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (Pour 23 ; Contre : 1) de dénommer la nouvelle voie : Impasse des Bruyères

11. ADOPTION DU RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- adopte, à l'unanimité, par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- précise, à l'unanimité, que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général, budget annexe camping, budget annexe du lotissement du pré de l'étang ;
- autorise, à l'unanimité, M le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES - CONVENTION AVEC LA COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉDUCATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

Pendant l'été 2022, la commune de Châtelaudren-Plouagat accueille une coopérative jeunesse de services (CJS). Il est envisagé de mettre à disposition de la coopérative régionale d'éducation à l'entrepreneuriat collectif, porteuse du projet, l'ancien local du club de l'amitié dans l'ancienne perception de Châtelaudren via une convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M le Maire à signer la convention.

13. CHAPELLE NOTRE-DAME-DU-TERTRE

Le projet a pour objectifs d'améliorer la valorisation et la conservation des éléments majeurs du patrimoine décoratif et mobilier de la Chapelle Notre-Dame-du-Tertre de Châtelaudren-Plouagat. Le coût de ces travaux est estimé à un montant de 76 550€ HT.

Il est également envisagé de lancer une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider le projet de transformation de la chapelle Nord en trésor tel que présenté estimé à un montant de 94 974€ HT, dont 76 550€ HT de travaux et 18 424€ HT de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser M le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable ;
- de lancer la procédure de consultation des entreprises pour la première tranche,
- d'autoriser M le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à ce projet auprès de la DRAC, du Conseil Régional, du Conseil Départemental.

Le plan de financement serait le suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES : MONTANT
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'œuvre • Travaux de transformation de la chapelle Nord en chapelle du Trésor 	18 424,00 76 550,00	<ul style="list-style-type: none"> • DRAC : 37 990,00 (40%) • Conseil Régional : 23 743,50 (25%) • Conseil Départemental : 9 497,00 (10%) • Autofinancement : 23 743,50 (25%)
TOTAL	94 974,00	

14. GROUPE SCOLAIRE DE PLOUAGAT - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE + RESTRUCTURATION DES ESPACES EXTÉRIEURS

La maîtrise d'œuvre a remis l'avant-projet définitif de la rénovation énergétique et de la restructuration des espaces extérieurs du groupe scolaire de Plouagat.

Le coût de la phase 1 du projet de rénovation énergétique et de la phase 2 de la restructuration des espaces extérieurs du groupe scolaire de Plouagat est désormais estimé à un montant de 1 370 900€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider l'avant-projet définitif de la rénovation énergétique et de l'aménagement des espaces extérieurs du groupe scolaire de Plouagat,
- de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'autoriser M le Maire à déposer le permis de construire,
- d'autoriser M le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Le plan de financement serait le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES : MONTANT
Maîtrise d'œuvre	102 123,00	<ul style="list-style-type: none"> • DSIL 2021 (Rénovation énergétique) (18%) : 282 992,00 • DETR 2021 (11%) : 174 030,00 • Conseil Régional (Bien vivre en Bzh) (9%) : 145 025,00 • Conseil départemental (2%) : 41 800,00 • SDE22 (Oreca) (2%) : 30 000,00 • Autofinancement (57%) : 899 167,40
Travaux de rénovation énergétique (Phase 1) + restructuration des espaces extérieurs (Phase 2)	1 370 900,00	
Couverture bacs aciers	33 729,55	
Plateau multisport (y/c MOE) - réalisé	77 325,13	
TOTAL	1 584 077,68	

15. PÔLE FOOTBALL

La maîtrise d'œuvre a adressé l'avant-projet définitif de l'aménagement des deux terrains de football sur les sites de Châtelaudren et Plouagat.

Le coût de ce projet est estimé à un montant de 341 449€ HT, dont 22 000€ de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver l'avant-projet définitif de l'aménagement des terrains de football sur les sites de Châtelaudren et Plouagat, d'approuver le plan de financement ci-dessus, et d'autoriser M le Maire à solliciter un financement de 68 290€ auprès du Conseil Régional dans le cadre du dispositif Bien vivre partout en Bretagne.

Le plan de financement serait le suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES : MONTANT
Maîtrise d'œuvre	10 250	Conseil Régional (20%) : 65 940 Autofinancement (80%) : 263 759
Travaux	319 449	
<ul style="list-style-type: none"> • dont tranche ferme 	216 500	
<ul style="list-style-type: none"> • dont tranche option 1 (longrine béton) 	19 760	
<ul style="list-style-type: none"> • dont tranche option 2 (longrine béton) 	16 689	
<ul style="list-style-type: none"> • dont tranche option 3 (arrosage) 	66 500	
TOTAL	329 699	

16. MÉDIATHÈQUE - DÉSHÉRBAGE D'OUVRAGES

Présentation : la médiathèque « la parenthèse » propose actuellement plus de 11 000 ouvrages, et elle acquiert, chaque année, en moyenne 800 ouvrages. Une politique de désherbage active est indispensable pour équilibrer le fonds.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise, à l'unanimité, le déclassement des documents suivants provenant de la médiathèque « La parenthèse » :

- Documents en mauvais état,
- Documents au contenu obsolète,
- Documents ne correspondant plus à la demande des usagers de la bibliothèque,
- Documents en exemplaires multiples.

Cette liste sera dressée chaque année et conservée par la bibliothèque.

- autorise, à l'unanimité, la bibliothécaire à détruire les documents jugés en mauvais état. Les documents seront détruits de manière à ne plus être utilisés, donc pilonnés.

- autorise, à l'unanimité, l'organisation d'une vente par an à des particuliers des documents désaffectés, selon le barème ci-après :

- petits formats (max et lili, monsieur madame...) : 0,50 € l'unité ou par lot de 5 : 2€

- romans brochés et reliés grand format : 3€ ou 2€ (en fonction de l'état)

- romans poche : 2€ ou 1€ (en fonction de l'état)

- albums jeunesse : 2€/1€ (en fonction du format)

- beaux-livres/ documentaires bon état : 3€

- BD/ mangas : 2€

- Magazines : 1€

Le prix des documents est révisable chaque année sur proposition de la bibliothécaire, responsable de la bibliothèque. Ils seront établis par la délibération.

La perception des recettes correspondantes se fera par l'intermédiaire de la Régie de recettes de la bibliothèque.

- autorise, à l'unanimité, M le Maire à faire don des documents invendus provenant de la bibliothèque à des institutions et associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale ou de santé et à passer tous les actes à cet effet. Les documents restants seront détruits.

17. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - RECONDUCTION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire la participation financière de la commune de Châtelaudren-Plouagat dans la lutte contre le frelon asiatique dans les conditions précisées ci-dessus.

18. AMÉNAGEMENT D'UN TALUS NU - CONVENTION AVEC LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à signer la convention ci-jointe relative à la mise en œuvre de travaux d'amélioration du bocage avec Leff Armor Communauté. Le coût de ces travaux est estimé à un montant de 55,30€.

19. PÉRIMÈTRE DE CAPTAGE – CONVENTION DE PRÊT (OU COMMODAT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à signer la convention de prêt (ou commodat) avec M Bannier.

20. CRÉATION DE 2 POSTES D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^E CLASSE + 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité, de créer deux postes d'Atsem principal de 2^e classe à temps non complet 30/35^{ème} et un poste d'agent technique territorial à temps non complet 23/35^e

- de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs

21. RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS 2022 / 2023

Le Conseil municipal en date du 1^{er} avril 2022, a validé la mise en place d'une tarification sociale, avec un barème à trois tranches de quotient familial, avec des tarifs de 1€, 2,85€, 2,95€ pour les élèves de la commune. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 tels que proposés ci-dessus, soit :

2022-2023	Tarif commune	Tarif communes extérieures
QF < 900€	1,00€	1,00€
900 ≤ QF ≤ 1500	2,85€	4,30€
QF > 1500	2,95€	4,50€

Adultes	6,34€
Repas occasionnel commune	4,60€
Repas occasionnel communes extérieures	6,20€
PAI	1€
Forfait	4 jours

22. SCOLAIRE : FOURNITURES SCOLAIRES – SUBVENTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire les montants pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour mémoire, ils étaient les suivantes pour l'année scolaire 2021 - 2022 :

Maternelles	55€
Élémentaires	60€
Sainte-Thérèse	Idem
Fournitures garderie	15€/élève

23. TRANSPORTS SCOLAIRES – TARIFS 2022 / 2023

Présentation : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de l'année scolaire précédente soit :

Abonnement au mois	12,85€
À partir du 2 ^e enfant	9,60€
Prix d'un trajet	0,46€
À partir du 2 ^e enfant	0,21€

24. GARDERIE – TARIFS 2022 / 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs tels que proposés ci-dessus, soit :

	Prix du 1/4h par enfant	Prix du 1/4h par enfant Hors commune	Participation de la Commune de St-Jean-Kerdaniel
QF ≤ 575	1,00€	0,28€	0,06€
575 < QF ≤ 1060	1,00€	0,57€	0,15€
1060 < QF ≤ 1323		0,68€	0,18€
QF > 1323		0,84€	0,28€
Dépassement horaires	6,00€ par ¼h00 entamé		0,00€

25. SCOLAIRE : COÛT ANNUEL D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ EN CLASSE BILINGUE – PARTICIPATION DES COMMUNES DE RÉSIDENCE DES ÉLÈVES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Cette participation est calculée sur la base du coût moyen par élève pour l'année N-1, en l'occurrence l'année civile 2021, soit :

- un coût moyen de 1661,80 € par élève de maternelle bilingue
- un coût moyen de 273,33 € par élève de primaire bilingue

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M le Maire à émettre un titre de recette aux communes citées ci-dessous :

Commune	Nombre d'enfants en maternelle	Nombre d'enfants en élémentaire	Montants
St-Jean Kerdaniel	1	3	2 481,79€
St-Fiacre	1	2	2 208,46€
Lanrodec	1	0	1661,80€

26. SCOLAIRE – COÛT ANNUEL D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ À L'ÉCOLE MATERNELLE – PARTICIPATION DES COMMUNES DE RÉSIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT + PARTICIPATION COMMUNALE VERSÉE À L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE

Cette participation est calculée sur la base du coût moyen par élève pour l'année N-1, en l'occurrence l'année civile 2021, soit un coût moyen par élève de maternelle de 1247,06 €.

Pour l'école Sainte-Thérèse, le montant de la participation communale est calculé sur la même base en excluant toutefois les fournitures scolaires, versées à part, soit : 1201,36€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise, à l'unanimité, M le Maire à émettre un titre de recette aux communes de :

Commune	Nb d'enfants	Montants
St-Jean Kerdaniel	16	19 952,96 €
Bringolo	6	7 482,36 €

- autorise, à l'unanimité, M le Maire à verser une participation communale à l'école Sainte-Thérèse d'un montant de 49 255,76€ calculée sur la base d'un coût moyen annuel d'un élève scolarisé à l'école maternelle publique de 1 201,36€ x 41 élèves scolarisés à Sainte-Thérèse en maternelle résidant à Châtaudren-Plouagat.

28. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- Un bien situé 4 rue du Général Leclerc cadastré 038 A n° 543 pour une superficie totale de 00ha 00a 49 ca
- Un bien situé 31 résidence du Mississippi, cadastré B n° 1097 pour une superficie totale de 00ha 03a 66ca.

27. SCOLAIRE : COÛT ANNUEL D'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – PARTICIPATION DES COMMUNES DE RÉSIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT + PARTICIPATION COMMUNALE VERSÉE À L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE

Cette participation est calculée sur la base du coût moyen par élève pour l'année N-1, en l'occurrence l'année civile 2021, soit un coût moyen par élève scolarisé en classe élémentaire de 333,58 €.

Pour l'école Sainte-Thérèse, le montant de la participation communale est calculé sur la même base en excluant toutefois les fournitures scolaires, versées à part, soit : 281,57€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M le Maire à émettre un titre de recette auprès des communes citées ci-dessous :

Commune	Nb d'enfants	Montants
St-Jean Kerdaniel	30	10 007,40€
Bringolo	11	3 669,38€

- autorise M le Maire à verser une participation communale à l'école Sainte-Thérèse d'un montant de 19 849,90€ calculée sur la base d'un coût moyen annuel d'un élève scolarisé à l'école élémentaire publique de 281,57 € x 70 élèves scolarisés à Sainte-Thérèse en élémentaire résidant à Châtaudren-Plouagat.

- Un bien situé 16 résidence du Mississippi, cadastré B n°1082 pour une superficie totale de 00ha 04a 22 ca.
- Un bien 4 rue de Kernabat cadastré C n° 113-1433-1435-2193-2191 pour une superficie totale de 00ha 16a 49 ca.
- Un bien situé 40 chemin de Kerdanet cadastré D n° 12 pour une superficie totale de 00ha 53a 90ca.

Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2022

Présent(e)s : Olivier BOISSIERE, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Pascal LE GUILLOUX, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Jean-Michel LE PILLOUER, Yves LARIVEN, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Sophie PHILIPPE, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN, Thibault LE PROVOST, Aline LE ROY

Procurations : Patrick MARTIN donne pouvoir à Olivier BOISSIERE, Monique LORANT donne pouvoir à Sophie PHILIPPE, Sylvie MEVEL-RAULT donne pouvoir à Jean-Michel LE PILLOUER, Alain TREPARD donne pouvoir à Daniel TURBAN,

Absents excusés : Véronique COSSON, Xavier HOCHET

Secrétaire de Séance : Géraldine LE LAY

1. CHANTIERS DE LEFF ARMOR – CONVENTION DE PARTENARIAT REPAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à signer la convention avec Leff Armor définissant les modalités de prise en charge par la commune des repas pris par les agents des chantiers Leff Armor lorsqu'ils interviennent sur le territoire de Châtelaudren-Plouagat.

2. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)

Le 28 mai 2020, le Conseil municipal a donné au Maire délégation pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines.

Il est décidé d'adopter une nouvelle délibération en concordance avec les intentions initiales et de profiter de cette occasion pour préciser les conditions dans lesquelles la délégation 27 s'exerce :

27° De procéder, sans limites, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

3. PCC ADOPTION DU PLAN PLURIANNUEL DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MATÉRIEL & IMMATÉRIEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le plan pluriannuel de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels tel que présenté.

4. PCC – SOUTIEN AUX PARTICULIERS – ÉVOLUTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder un soutien financier complémentaire aux travaux réalisés par des particuliers dans le cadre du dispositif « Petites Cités de Caractère® » correspondant à 5% du montant des travaux. Cette aide est plafonnée à 2 000€ par projet et par bénéficiaire, et à 8 000€ pour la commune par an.

5. CESSIION DE L'ANCIENNE PERCEPTION – RÉQUISITION NON EXCLUSIVE DE MISE EN VENTE

Le Conseil municipal, autorise M le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de gré à gré de cet immeuble ;

AUTORISE M le Maire à faire toutes les diligences

nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable.

FIXE le prix de cession à la somme de 150 000 € hors frais de négociation de notaire ;

AUTORISE M le Maire ou un(e) Adjoint(e), à signer tout compromis de vente, l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction ; DÉCIDE que l'acte authentique relatif à cette opération sera dressé en l'étude de Maîtres Roland et Dérel, Notaires associés à Châtelaudren-Plouagat.

6. ÉTUDE DE CENTRALITE(S) – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE FINANCEMENTS

Dans le cadre du dispositif Petites villes de demain (PVD), Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de lancer une étude sur les centralité(s) de Châtelaudren et Plouagat. L'objectif de cette étude est de définir un projet global de revitalisation des centralités de Châtelaudren et Plouagat permettant d'enrayer la déqualification du centre-bourg, tant en matière urbaine, d'habitat, de peuplement, de commerces que d'activités économiques.

Le coût de cette étude est estimé à 50 000€ HT.

Il est également décidé de solliciter un financement auprès du Conseil régional, du dispositif Petites villes de demain et de l'EPFR.

7. « MAISON PEYRESAUBES » – RACHAT PAR UN TIERS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE que soit procédé à la revente par l'Établissement Public Foncier de Bretagne à :

Monsieur Charles LE MAITRE demeurant 22170 BOQUEHO

Madame Lucie PINCEPOCHE demeurant 18 rue des Fontaines à La Méaugon (22440)

Du bien suivant situé sur la commune de Châtelaudren-Plouagat : B 2307 et B 504 d'une contenance globale de 1477 m²,

APPROUVE la cession par l'Établissement Public Foncier de Bretagne, des biens ci-dessus désignés, au prix de CENT TRENTE TROIS MILLE EUROS (133 000 €) TTC,

ACCEPTE l'inscription éventuelle par l'Établissement Public Foncier de Bretagne, dans l'acte de vente à intervenir, d'un pacte de préférence au profit de la commune de Châtelaudren-Plouagat, AUTORISE M le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

8. PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – ÉTUDE – CONVENTION AVEC LE SDE22

En vue d'une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques en toiture et ombrières de parking à la salle des fêtes, au gymnase et au groupe scolaire de Plouagat, il est proposé de confier une étude d'opportunité au syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor (SDE22).

Si le résultat de ces études préalables est concluant, le SDE22 pourrait lancer des études de conception d'un coût pour la commune de 900€, 1 200€ ou 1 900€ (selon la surface).

Le conseil municipal désigne M Daniel TURBAN, Adjoint, comme un élu référent pour ce projet et autorise M le Maire à signer la convention.

9. CESSIION D'UNE PORTION (177 M²) DE LA PARCELLE C N°1197

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de céder une portion de 177 m² de la parcelle C n°1197 à Mme et M Kervarec au prix de 4 400€ HT, valeur fixée par France Domaine, les frais d'acte et de bornage étant à charge de l'acquéreur,
- de charger l'étude de Me Gault-Jouet, située à Châtelaudren-Plouagat, de cette opération,
- d'autoriser M le Maire ou un(e) adjoint(e) à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

10. ALLÉE DES ÉPINETTES – RÉGULARISATION D'EMPRISE FONCIÈRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles cadastrées C n°2333 et C n° 1855, d'une superficie respective de 18 m² et 81 m², auprès Mme Le Poulard, sur la base d'un montant de 0,60€ HT / m², les frais d'acte étant à la charge de la commune,
- de charger l'étude de Mes Rolland et Derel de Châtelaudren-Plouagat de cette opération,
- d'autoriser M le Maire ou un(e) adjoint(e) à signer toute pièce relative à cette affaire.

11. ATTRAP'ONS – SÉCURITÉ CIVILE + SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉTANG

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : Géraldine LE LAY, Alexandra LE BRETON), d'accorder une subvention d'un montant de 3 000€ TTC à l'association Fest in Leff afin de couvrir la moitié des frais de sécurité civile et les frais liés à la mise en sécurité des abords de l'étang de Châtelaudren pris en charge par l'association Fest in Leff.

12. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas préempter sur les biens suivants :

- un bien situé Lieudit KERNY cadastré A n° 952p pour une superficie totale de 00ha 22a 89 ca.
- un bien situé Lieudit KERNY cadastré A n° 952p pour une superficie totale de 00ha 27a 97 ca.
- un bien situé 3 rue Saint-Magloire cadastré 038 A N°196 pour une superficie totale de 00ha 00a 43 ca.
- un bien 1 Impasse de Kernabat cadastré C n° 953 pour une superficie totale de 00ha 10a 47 ca.
- un bien situé 4 rue de Kerfédy, cadastré B n° 1317 pour une superficie totale de 00ha 07a 61ca.
- un bien situé 39 rue Bel Orient, cadastré B n° 1489 pour une superficie totale de 00ha 04a 17ca.
- un bien situé 3 place de la Mairie, cadastré B n° 2307-504 pour une superficie totale de 00ha 14a 77ca.
- un bien situé 26 rue Pasteur cadastré 038 A N°843 et C N° 183 pour une superficie totale de 00ha 02a 52 ca.
- un bien situé 18 La Grand Rue, Rue des Amoureux cadastré B n° 461-462-460-459 pour une superficie totale de 00ha 05a 35 ca.
- un bien situé 27 rue Pasteur pour une superficie totale de 00ha 01a 63c

Conseil Municipal du 2 septembre 2022

Présent(e)s : Olivier BOISSIERE, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BON-HOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Pascal LE GUILLOUX, Yves LARRIVEN, Véronique COSSON, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Rozenn JOUAN, Aline LE ROY

Procurations : Ginette LE CREURER donne pouvoir à Olivier BOISSIERE, Alexandra LE BRETON donne pouvoir à Aline LE ROY, Thibault LE PROVOST donne pouvoir à Sophie PHILIPPE,

Absents excusés : Patrick MARTIN, Isabelle LE CHANU, Xavier HOCHET

Secrétaire de Séance : Véronique COSSON

1. RENCONTRES NATIONALES DES VILLAGES ÉTAPES - MANDAT SPÉCIAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accorde, à l'unanimité (Mmes Monique Lorant et Sophie PHILIPPE ne prennent pas part au vote), un mandat spécial à Mmes Monique Lorant et Sophie PHILIPPE, Adjointes pour se rendre aux rencontres nationales des villages étapes qui se tiendront à Villers Bocage, du 28 au 30 septembre 2022 inclus.
- précise, à l'unanimité (Mmes Monique Lorant et Sophie PHILIPPE ne prennent pas part au vote), que les frais de séjour sont remboursés forfaitairement (70€ pour l'hébergement en Province et 17,50€ pour l'indemnité de repas), les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

2. RENCONTRE TECHNIQUE « TERRAIN DE SPORT ENHERBÉ » - MANDAT SPÉCIAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accorde, à l'unanimité (M. Jean-Michel Le Pillouer ne prend pas part au vote), un mandat spécial à M. Jean-Michel Le Pillouer, Adjoint pour se rendre à une rencontre technique sur le thème des terrains de sport enherbés qui a lieu à Melesse le 20 septembre prochain.
- précise, à l'unanimité (M. Jean-Michel Le Pillouer ne prend pas part au vote), que les frais de repas sont remboursés forfaitairement (17,50€ pour l'indemnité de repas).

3. VOIRIE : RUE PASTEUR - PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M le Maire informe que la municipalité a décidé d'avancer l'horaire d'extinction de l'éclairage public à 21h30 pour les secteurs réglés auparavant sur 21h45.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : S. Le Bonhomme, J. Moro), le projet d'extension de l'éclairage public de la rue Pasteur présenté par le Syndicat d'Énergie des Côtes-d'Armor.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, celui-ci percevra de la commune une subvention d'équipement d'un montant de 7 733,80 €.

4. CINÉMA EN PLEIN AIR - CONVENTION AVEC FEST IN LEFF

L'association Fest in Leff a pour projet une projection de cinéma en plein air sur l'esplanade du Château le 9 septembre prochain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Maire à signer la convention.

5. AUGMENTATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN EMPLOI D'ATSEM À TEMPS NON COMPLET

Suite à la mutation en interne d'une Atsem qui, en plus de sa fonction initiale, occupera la fonction de responsable de la garderie de Châtelaudren, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'ATSEM de 30h à 32h, à compter du 1er janvier 2023.

6. AVANCEMENTS DE GRADES 2022 - CRÉATION DE POSTES

Considérant que quatre agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, le grade à créer étant en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal et d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, ainsi que la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^e classe à 18/35^e, avec effet au 1^{er} octobre 2022.

Pour le quatrième agent, un emploi du même grade étant vacant, il n'est pas nécessaire de créer de nouveau poste.

7. CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COHINIAC POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

Suite à la fermeture d'une classe maternelle à l'école de Cohiniac, le poste d'Atsem a été supprimé. La commune de Châtelaudren-Plouagat étant à la recherche d'agents des écoles pour l'année scolaire 2022 - 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (une abstention), d'autoriser M le Maire à conventionner avec la commune de Cohiniac pour la mise à disposition de cet agent pour une durée hebdomadaire de service d'environ 24 heures.

8. DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ne pas préempter sur les biens suivants :

- un bien situé au 17, rue de Mississipi cadastré B n°373 pour une superficie totale de 00ha 01a 85ca.
- un bien situé 4, rue des Charmes cadastré C n° 2060 pour une superficie totale de 00ha 06a 58ca.
- un bien situé Kermorvan cadastré B N°2130 pour une superficie totale de 00ha 12a 60ca.
- un bien situé Clos de la Porte cadastré b n°1667 pour une superficie totale de 00ha 53a 76ca.
- un bien situé 11, rue Pasteur, cadastré 038 a n° 68 pour une superficie totale de 00ha 02a 78ca.
- un bien situé 7, venelle de Kernabat, cadastré C n°2186 pour une superficie totale de 00ha 09a 80ca.



Augmentation de la taxe foncière en 2022 : pourquoi ?

Jusqu'en 2021, une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) était en place sur le territoire de l'ancien Leff Communauté dont notre commune fait partie. Cette redevance, qui était calculée en fonction des dépenses prévisibles du service, était collectée directement par Leff Armor Communauté. Compte tenu, entre autres des difficultés à percevoir les impayés, **Leff Armor Communauté a décidé de remplacer cette redevance par une taxe : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** qui est désormais collectée avec la taxe foncière sur les propriétés bâties. **Les élus communautaires de Châtelaudren-Plouagat n'ont pas voté cette taxe qui s'applique malgré tout sur l'ensemble du territoire.**

Cette nouvelle taxe est basée sur la valeur locative et est calculée de la manière suivante : 15,10% multiplié par la moitié de la valeur locative soit 15,10% du montant de la base de calcul de la taxe foncière.

Cette taxe crée de très fortes distorsions entre les contribuables du territoire de Leff Armor Communauté du fait des différences significatives entre les valeurs locatives dans nos communes.

En pratique, l'application de cette nouvelle taxe, ajoutée au relèvement annuel (par l'État) des bases d'imposition (3,5% cette année) fait que **la taxe foncière augmente de près de 16% cette année, alors que la commune de Châtelaudren-Plouagat n'a pas modifié ses taux depuis plusieurs années.**



JEUNESSE

Une expérience qui fait grandir !

À l'initiative de Ieff Armor Communauté, treize jeunes âgés entre 16 et 18 ans ont participé cet été à la Coopérative Jeunesse de Service à Châtelaudren dans le but de découvrir le monde professionnel. Ophelia et Laura des habitantes de la commune nous ont partagé cette expérience.

POURQUOI FAIRE LA CJS ?

Les deux jeunes femmes partageaient la curiosité et l'envie de découvrir le monde du travail et d'entreprendre. Comme le dit Ophelia « *c'est nous qui créons notre entreprise de A à Z* ». Laura a quant à elle vu ce dispositif comme « l'opportunité de s'occuper pendant l'été tout en rencontrant de nouvelles personnes ».

La CJS a permis aux jeunes, venant de formations et d'endroits différents, de fréquenter d'autres profils que les leurs. Certains se sont rencontrés alors qu'ils partageaient le même lycée et d'autres se sont retrouvés après plusieurs années comme Laura et Ophelia. C'est avant tout une expérience humaine : « *On se complète tous et on a besoin de chacun pour que ça marche* » nous explique Laura.

QUELLES MISSIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES ?

Les missions sont variées et multiples : nettoyage de sanitaires et de locaux, désherbage, services aux commerçants (boulangerie, plonge, etc.), cours d'informatique, aide au devoir, etc. Si toutes les missions n'étaient pas des vocations professionnelles pour l'avenir, d'autres ont permis de confirmer certaines aspirations. C'est le cas pour Ophelia qui a fait de l'animation en EHPAD « *Je veux travailler dans l'animation et ça m'a ouvert les yeux sur ce que je voulais faire plus tard.* »

QU'EST-CE QUE LA CJS VOUS A APPORTÉ ?

« *La CJS m'a aidée à vaincre ma timidité. Je suis quelqu'un de très timide qui a du mal à s'ouvrir aux autres et ça m'a beaucoup aidé que ce soit envers les clients ou même en direction des coopérateurs.* » Ophelia prend désormais plus facilement la parole : la preuve, c'est elle qui était maîtresse de cérémonie pour la clôture de la CJS.

Pour Laura, le travail en équipe a vraiment été bénéfique afin de « *faire confiance aux autres* ».

Toutes les deux tombent d'accord sur le fait que cette expérience leur a « *ouvert les yeux* » pour leur avenir et leurs études.



Au mois d'août, la municipalité a fait appel à la CJS pour poncer et peindre certains bancs.



Fin de mandat pour les enfants du Conseil municipal des jeunes

Le mandat de nos jeunes élus au conseil municipal des jeunes arrive à son terme.

Le renouvellement de cette assemblée aura lieu courant octobre. Il est donc temps de faire un bilan de leurs actions.

Tout d'abord, félicitations aux jeunes. Leur mandat aura été largement perturbé par la crise sanitaire avec notamment de nombreuses réunions annulées à cause du COVID.

Malgré tout, la municipalité espère qu'ils en garderont un bon souvenir et une belle expérience démocratique de ces deux années passées.

Les jeunes élus auront tout de même pris quelques décisions et voté la mise en œuvre de projets auxquels ils tenaient : **installation d'une tyrolienne près de l'étang de Châtelaudren, fabrication de trois boîtes à livres qui sont en cours d'installation, choix de deux tables de tennis de table extérieures et des emplacements** (une près du parking de Ponédén, une près du camping de Châtelaudren), **participation aux cérémonies officielles du 8 mai et du 11 novembre ainsi qu'au repas du CCAS, mise en place de deux journées de nettoyage de la nature.**

Pour les équipements qui sont en cours d'installation, les jeunes seront invités pour les inaugurations.

La municipalité salue l'engagement de ces jeunes et leur souhaite un beau parcours scolaire, professionnel et bien sûr, citoyen !

Dossiers d'urbanisme

du 21 mai au 31 août 2022

NOM	ADRESSE	OBJET
DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉPOSÉES		
EPF de Bretagne	Le Bourg Plouagat	Division en vue de construire
SEM Energies 22	Kerabel	Détachement d'un terrain à bâtir
M MEUNIER David	35-37 rue Pasteur	Ravalement façade + changement vitrage
M CASTREC Ronan	10 rue de Cornouaille	Construction véranda
Mme LE BRAS Annette	79 rue de la Gare	Remplacement d'une haie par un muret
M LE MAITRE et Mme PINCEPOCHE	3 place de la mairie	Clôture + carport + terrasse + vélux + changement menuiseries
M MEHEUST Jean-Michel	54 Kermorvan	Construction véranda
M PIZIVIN Romain	11 rue Pasteur	Régularisation isolation par extérieur + enduit pignon
DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES		
M LE VAILLANT Jean-Yves	37 rue de Parc Bras	Construction extension
Mme OLLIVIER Elisa	13 Kerlan Christ	Construction abri de jardin
M et Mme LAVEYNE	11 Mesmerrien	Construction véranda
Mme GERACI et Mme BARGIS	2 rue de l'Hydrío	Suppression d'une haie
Mme GERACI et Mme BARGIS	2 rue de l'Hydrío	Clôture
M et Mme RENE Denis	Ferme de Kernabat	Détachement de 4 terrains à bâtir
M et Mme BURLLOT	28 place de la république	Changement menuiseries + toiture
Mme BECDELIEVRE et M GUILLOIT	7 côte aux Goupils	Changement huisseries, fenêtres, porte
Commune Châtelaudren-Plouagat	3 rue Corlay	Changement parcelles + peinture
M LESNE Patrick	41 rue de Bel Orient	Pose clôture
Mme GUIHAIRE Servane	27 rue Berthou	Pose de vélux encastrés
Mme RICHARD Danielle	49 rue de la Gare	Pose grillage avec haie
M MEUNIER David	7 Venelle Notre Dame	Régularisation suite changement fenêtres toit
Commune Châtelaudren-Plouagat	Chemin de Chuchigno	Création mur de soutènement
LE DU Services	Rue Notre Dame	Nouvelle signalétique
Mme DURAND Marie-Hélène	9 rue des Promenades	Changement porte entrée + porte arrière
M RAOULT Yvon	22 bis rue de la gare	Changement vélux à l'identique
M MORO Jacques	26 La rue Neuve	Construction pergola
PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS / EN COURS		
KLYMA PROMOTION	8 rue du Leshouarn	Construction d'un village Sénior
M et Mme LE TIEC Jérémy et Mélinda	2 Le Grand Rubernard	Construction maison habitation
Commune Châtelaudren-Plouagat	21-23 Grand Rue	Restructuration gpe scolaire + amélioration énergétique
SNC LIDL	ZA Kertedevant	Modif hauteur du bâtiment + ajout panneaux solaires Ajout parking-silo + passerelle Ajout local technique+édicule technique Modification implantation escaliers en toiture Modification bassins, clôtures, arbres, écran acoustique Modification parkings et voiries, surfaces (ajout mezzanine) Modification mineure des couleurs
PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS		
M Raphaël COSSON	2 Le Minguen	Extension sur maison individuelle
M Aubin COSSON	Kerny	Construction maison individuelle
Terres d'Armor Habitat	3 rue de Kernabat	Extension + réhabilitation EHPAD Guy Maros
M Nicolas CHEVALIER	10D Kerny	Construction garage
M EVENO et Mme HILLION	6 La villeneuve Perret	Extension
M PERRO Lionel	44 rue de Saint-Brieuc	Carport non clos
LE DU Industrie	ZI de kerabel	Création d'un habillage autour système ventilation
Mme FAURIE Brigitte	41 Petit Kerouzien	Extension maison habitation
Commune Châtelaudren-Plouagat	2 rue de la Grande Villeneuve	Construction d'un préau
PERMIS D'AMÉNAGER DÉPOSÉS / EN-COURS		
Commune Châtelaudren-Plouagat	Rue de Kerbouillen	Création lotissement-33 lots à bâtir
AUTORISATIONS DE TRAVAUX DÉPOSÉES / EN-COURS		
KLYMA PROMOTION	8 rue du Leshouarn	Création espace de convivialité Village Sénior
LAC - Le Petit Echo de la Mode	2 rue du maillet	Déplacement de 2 espaces sécurisés + aménagement espace co-working
SARL Elodie BURLLOT	43 rue Pasteur	Décoration intérieure- Dde dérogation accessibilité

NAISSANCES

Sacha ROBIN LACOSTE,
rue des Merisiers

Maddy HAMON, rue de St Briec

Inès BESSIERE, Kermerrien

Emy VERNAY JANNIN,
impasse du Clos Audren

Tom MEYNIER, rue de la Gare

Marius MORIN, Kermorvan

Julian LEGALLAIS,
rue du Clos Fleuri

DÉCÈS

Marie-Annick LE BOUVIER
née **GUYOT**, 77 ans,
rue de Kernabat

Françoise LE VAILLANT
née **LAVENAN**, 84 ans,
Résidence de Mississipi

Juliette LORGERE
née **LE MAOÛT**, 90 ans,
Résidence de Mississipi

Aimée RANNOU née **LE VERRE**
97 ans, rue du Claudren

Rosalie TURBAN
85 ans, rue de Kernabat

Alice COLAS née **BRIGANT**,
93 ans, rue de Kernabat

Monique HENRI née **CHALONY**
89 ans, rue de Kernabat

PARRAINAGES CIVILS

Corentin et Maurice LORANT,
Runandol

Marvin PONTILLO,
rue du Général Leclerc

Soline PEROU Kerlée,
Les Fontaines

Lohan BROUTET, Le Goastéro

Lya VERNAY JANNIN,
impasse du Clos Audren

Timéo REBOUSSIN, rue du Quinquis

MARIAGES

M. **Alexandre GUILLOT**
et Mme **Cindy RAULT**

M. **Tiago HOUPE**
et Mme **Olivine LE BOLLOCH**

M. **Benoît PERDRIX**
et Mme **Martialle TESSIER**

M. **Jean-Emmanuel BEAULIEU**
et Mme **Sabrina LE COQ**

Mme **Olivia Laurent**
et Mme **Cécile Roch**

M. **Kévin REBOUSSIN**
et Mme **Séverine MOISAN**

M. **Yohann Poilbout**
et Mme **Tatiana Rault**

Recensement de la population en 2023

Le recensement général de la population s'effectue tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants. Notre commune sera concernée en janvier et février 2023.

Le recensement a pour objectif de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives ; de décrire les caractéristiques des individus et des logements à différents niveaux du territoire et aussi de produire de nombreuses études locales.

Il sert à définir les politiques publiques nationales, à établir la contribution de l'État au budget des communes, à décider des équipements et des programmes et à déterminer le nombre d'élus au conseil municipal.

Un coordonnateur nommé par le Maire est chargé de préparer et de coordonner la collecte des informations. Une formation spécifique va lui être délivrée. La mairie déléguée de Plouagat a été retenue comme centre de formation. La phase de collecte va se dérouler du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023. Elle sera réalisée par des agents recenseurs qui vont être recruté d'ici fin novembre 2022.

Les habitants seront invités à se recenser par internet. Une notice pour se recenser en ligne sera distribuée dans les boîtes aux lettres ou remise directement si les boîtes ne sont pas identifiables. À défaut, l'agent remettra la feuille logement et le ou les bulletins individuels puis repassera les récupérer à une date convenue.

PLUS D'INFOS

La publication des résultats définitifs aura lieu fin décembre 2023 au journal officiel et sur le site www.insee.fr.



Les personnes intéressées peuvent faire acte de candidature en mairie dès maintenant.

VOS SERVICES

Nouveaux horaires d'ouvertures de la Mairie

La mairie sera désormais fermée le vendredi matin.

Mairie déléguée de Châtelaudren

Accueil le lundi et le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 9h à 12h30

Mairie déléguée de Plouagat

Accueil le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 13h30 à 17h30, le vendredi de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Tél. : **02 96 74 10 84**
accueil@châtelaudren-plouagat.fr

Gendarmerie

8 rue des Écoles
Tél : **02 96 74 10 17**

Du lundi au samedi sauf le vendredi de 8h à 12h - Du lundi au vendredi sauf le mardi de 15h à 18h.
Dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

La Poste

À Châtelaudren, jusqu'à la fin des travaux :

Le "Carré Pro" est ouvert aux particuliers et aux professionnels, du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 15h. Les instances colis sont à récupérer dans cet espace. Des achats d'enveloppes, prêts à poster, etc sont également possibles.

À Plouagat :

Place de la Mairie,
Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 15h50 et le samedi de 9h40 à 12h



JUMELAGE

Le lien se perpétue depuis 40 ans

Après une année de retard, les Bretons ont répondu à l'invitation de leurs amis Bavarois pour célébrer le 40^e anniversaire de la charte de jumelage entre Lenggries et les 5 communes bretonnes (Plouvara, Bringolo, Saint-Jean-Kerdaniel, Plélo et Châtelaudren-Plouagat).

La délégation bretonne est composée de 50 membres du comité : des adhérents du comité, des représentants de chacune des communes jumelées, des responsables d'associations partenaires et un couple de musiciens.

Les festivités que nous ont réservées les bavarois étaient grandioses... Après la signature du livre d'or devant la mairie, Bretons et Bavarois se sont dirigés vers la place de l'église en procession, derrière le Blaskapelle. Le Bro Gozh, l'hymne bavarois Lied der Bayern et l'hymne européen

ont ponctué les discours des 5 maires ou représentants bretons et du maire de Lenggries. Stefan Klaffenbacher, qui a évoqué avec enthousiasme les relations réciproques qu'entretiennent Bretons et Bavarois depuis plus de 40 ans maintenant : « *Malgré les obstacles linguistiques et la distance qui les séparent, nos deux peuples continuent à organiser régulièrement des échanges et sont convaincus de la grande valeur de ce jumelage, notamment dans cette période politique agitée en Europe.* »



CAMPS D'ÉTÉ

Au cours du mois d'août, c'était au tour des échanges entre les jeunes Bretons et bavarois encadrés par des bénévoles épatants. Ainsi, ce jumelage a de belles années encore devant lui avec cette nouvelle génération qui arrive et qui continuera à perpétuer cette belle amitié franco-allemande pendant peut-être encore plus de 40 ans, nous l'espérons.

Au printemps 2023, ce sera à notre tour de les accueillir aussi chaleureusement.

Le collectif PEMA se mobilise pour l'Effet Mode



Suite à l'annonce de Leff Armor Communauté de reporter la 10^e édition du festival L'Effet Mode en 2024, un collectif nommé PEMA (Pour un Effet Mode Annuel) s'est créé au cours de l'été, regroupant citoyens, élus, commerçants, bénévoles. Le collectif entend bien que des économies doivent être faites en raison des difficultés budgétaires de Leff Armor communauté mais dénonce une mesure injuste et un manque de concertation.

Chaque année, l'équipe du Petit Écho de la Mode nous concocte un programme de folie où personne de tout âge et de tout territoire par-

tagent de beaux moments autour des nombreux ateliers et animations artistiques ou culturelles dans une ambiance conviviale. L'Effet Mode est bel et bien devenu un événement incontournable. Le festival crée avant la fin des travaux de réhabilitation du Pôle culturel en 2012 entretient la mémoire de ce lieu où étaient confectionnés les patrons-modèles du magazine Le Petit Écho de la Mode, autrefois monument de la presse française.

Le but du collectif PEMA est donc de soutenir le festival et de se mobiliser pour son maintien tous les ans.

Les coups de cœur de Carole et Claudie



ALBUM JEUNESSE

Je m'appelle Julie - Laurie R. King et Caroline Fournier

Demain c'est la rentrée et c'est un jour spécial pour Julie...elle n'était pas la même, et n'avait pas le même prénom il y a un an... « On a cru que Julie était un garçon. Bien sûr que non ! » Un album plein de féerie et de douceur pour aborder un sujet délicat : la dysphorie de genre. Un album pour accepter les différences et nourrir la tolérance.



BANDE DESSINÉE ADULTES

Les reflets du monde, En lutte - Fabien Toulmé

Même si notre consommation d'eau ne représente qu'une petite partie de l'eau utilisée sur notre planète, elle n'a cessé d'augmenter depuis 100 ans. Or l'eau est une ressource naturelle renouvelable mais limitée. Il est donc important d'agir pour la protéger et mieux l'utiliser ! La solution : adopter les bons réflexes !



ROMAN ADULTE - RENTRÉE LITTÉRAIRE

Cher connard - Virginie Despentes

Si le point de départ de ce roman est le harcèlement en ligne et le mouvement MeToo, Virginie Despentes embrasse plus largement nombre de sujets qui agitent notre société. Pourquoi ce récit nous parle tant : il évoque la France d'aujourd'hui.

Un roman épistolaire, beaucoup d'humour -grinçant- et sans filtres...



DVD ADULTE

Ouireham - Emmanuel Carrère

Marianne Winckler, écrivaine reconnue, entreprend un livre sur le travail précaire. Elle s'installe près de Caen et, sans révéler son identité, rejoint une équipe de femmes de ménage. Confrontée à la fragilité économique et à l'invisibilité sociale, elle découvre aussi l'entraide et la solidarité qui unissent ces travailleuses de l'ombre.

Les salaires misérables, les conditions de travail exténuantes, une plongée dans la précarité des femmes. Un très beau film.



MUSIQUE - CD

Spell 31 - Ibeji

Troisième album des sœurs Ibeji. Oscillant entre r'n'b et soul, imprégné de culture goruba, les sœurs franco-cubaines livrent ici des chansons engagées, contre le racisme, pour le féminisme. Des voies et des harmonies envoûtantes, des accents de rythmes du monde et de musique pop, un superbe album.

Programmation culturelle 2022

EXPOSITION

DU 7 AU 29 OCTOBRE

Lotfi ATTOBI

Étranges empreintes d'émotions

Peinture

EXPOSITION

DU 4 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE

Yves JOUAULT, Josiane RAOULT, Jacques LE GRENEUR, Marie-Christine PAVESI, Didier DUDAL, Ghislaine LECLERC, Chantal et Gerard LE POINT

Artistes locaux

Mosaïque, Peinture, Photographie, Sculpture, Cartes postales

ATELIERS

LE 19 & 26 NOVEMBRE

2 ateliers de pratiques artistiques axés autour du collage et de la réalisation de pochoir et peinture acrylique. L'idée est de réaliser une petite toile « à la manière d'Emmanuel PAJOT ».

Sur inscription à la médiathèque.

SPECTACLE

LE 10 DÉCEMBRE À 16H

« **Les contes buissonniers** » création de la Cie Lily Berte

Des histoires qui parlent de nous, de nature sauvage, de liberté, de magie selon ce que le public choisit.

Spectacle gratuit et tout public à partir de 6 ans.

Des nouveaux horaires pour vous accueillir

Afin de mieux accueillir ses différents publics, les horaires de la médiathèque ont été modifiés depuis sa réouverture début septembre. Ainsi les horaires seront désormais les mêmes toute l'année.

Médiathèque Parenthèse

Accueil : 38 La Grand Rue
Téléphone : 02 96 79 56 00



Mercredi
10h-12h30 / 14h30-18h

Judi et vendredi
14h30-18h

Samedi
10h-12h30 / 14h30-17h



DÉPART

À Gouejantrolo, une page se tourne...

Gérante en 1980 puis propriétaire du Gouéjanthrolo en 1991, Marie-Thérèse aura marqué l'histoire de la commune avec ses délicieuses galettes et sa fameuse tête de veau ! Après toutes ces années, elle quitte, avec Xavier, le restaurant.

C'est le 1^{er} mars 1980 que Marie-Thérèse devient gérante du bar de Gouéjanthrolo. Rapidement, elle va offrir un service de restauration pendant l'été (crêpes et galettes). Puis suite à de nombreuses demandes, en 1987, Marité accepte de recevoir des retours de noces le dimanche midi.

Devenue propriétaire en 1991, elle décide d'ouvrir la crêperie à l'année, du vendredi soir au dimanche soir et de délivrer des repas ouvriers le midi en semaine. Elle complète son activité par de la vente à emporter de crêpes et galettes. Les journées de travail sont longues, de 6h à minuit voir 1h du matin. Heureusement que Xavier, son compagnon, accepte alors de gérer l'accueil, de servir au bar et de participer au nettoyage tout en restant salarié à l'extérieur.

LA TÊTE DE VEAU, UNE INSTITUTION

Un jour, un client demande à Marité si elle peut préparer deux têtes de veaux pour un petit groupe d'amis. Autodidacte et excellente cuisinière, elle relève le défi. Devant l'enthousiasme des clients, le bouche à oreilles se met en place. Elle propose alors une fois puis deux fois par mois, ce plat familial qui rappelle de bons souvenirs à plusieurs d'entre-nous. Le succès est tel que le rendez-vous est ensuite fixé tous les samedis et dimanches midi, pour les amateurs, d'octobre à fin mai. Gouéjanthrolo

devient la référence de la tête de veau avec près de 80 réservations chaque week-end.

Karen et Angéline, leurs filles, les aideront au service. C'est en roller qu'Angelina circulera entre la cuisine et les tables des clients.

Pourquoi un tel succès ? Outre le talent indéniable de la cuisinière, Marité et Xavier ont remis au goût du jour un plat de la campagne qui avait presque disparu. Autres explications : la gentillesse et la simplicité des hôtes, l'efficacité et un rapport qualité prix inégalable.

Pour vous donner quelques chiffres, ce sont entre 10 et 12 têtes de veau préparées par week-end soit au plus fort près de 350 par saison, 10 kilos d'oignons à éplucher et environ 8 kilos de pommes de terre par samedi sont nécessaires. On vient alors de partout pour déguster la recette de Marité, même la confrérie de la tête de veau de Rennes fera le déplacement.

UNE RESTAURATION AU SERVICE DE LA POPULATION

Le travail ne leur faisant pas peur, la crêperie reste ouverte les vendredis, samedis et dimanches soir toute l'année. Qui n'a pas mangé une « complète » ou une « double complète » préparée par Marité, ne sait pas ce qu'est une véritable galette bretonne.

Autre particularité de l'établissement, Marité propose aux familles endeuillées de se retrouver pour une collation après des obsèques, mais aussi des repas « améliorés » pour des fêtes de famille, pour des associations ou encore pour la municipalité lors du vote du budget. Ceci toujours dans l'optique de maintenir un service au rapport qualité-prix incroyable. La saison de l'ensilage du maïs amène également nos agriculteurs du secteur à se rendre au restaurant pour y déguster un bon repas chaud le midi, même si la demande est pour un mardi, jour de fermeture. Voulant étoffer son offre durant l'été, le restaurant propose depuis quelques années un non moins fameux moules-frites servi tous les week-ends.

En 42 ans d'activité, Marité et Xavier ont vu plusieurs générations de familles défiler à Gouéjanthrolo pour y prendre un verre, pour se retrouver en famille, pour déguster galettes et crêpes et bien sûr pour la fameuse tête de veau.

La longévité de sa carrière aura été reconnue par la chambre des métiers qui lui remettra une médaille au bout de 30 années d'inscription au registre des métiers. Par ailleurs, à l'occasion d'une cérémonie officielle, la municipalité de Plouagat lui a remis la médaille de la commune pour la féliciter de tout ce qui a été évoqué précédemment.

ET MAINTENANT ?

Marité et Xavier aspirent désormais à un peu de calme et de repos. Ils ont envie de voyager et de profiter de leur famille. Tout ceci est bien mérité. Au moment de l'écriture de cet article, la vente de leur établissement est en bonne voie. Souhaitons-le-leur mais également à nous les clients pour que cette institution ne ferme pas ses portes définitivement.

Pour conclure, cette phrase de Marie Thérèse : « *Nous avons bossé dur, mais je retiens surtout les bons moments passés avec les clients et je serais déçue si le restaurant devait s'arrêter à la fin de l'année.* »

En attendant, n'hésitez pas à réserver rapidement pour déguster une bonne tête de veau, car les places seront vite prises d'ici la fin de l'année !